

COLLECTION " LU POUR VOUS "

n°11 - décembre 2021

# La société selon Friedrich Hayek

Une synthèse de sa pensée

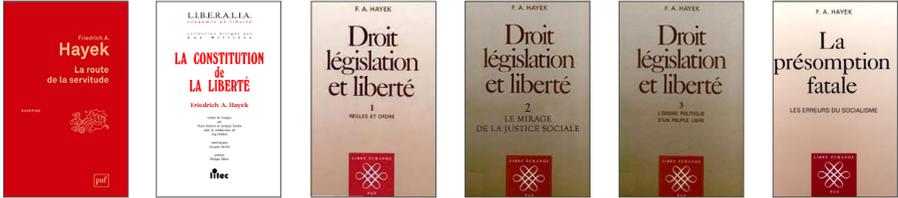
leDoTank

en partenariat avec



# Synthèse rédigée par **Raphaël HANUS**

(ENS Paris-Saclay) à partir de :



Cette synthèse fait référence aux ouvrages de Friedrich Hayek suivants :

- *La route de la servitude* (1944)
- *La Constitution de la liberté* (1960)
- *Droit, législation et liberté, Règles et ordre* (1973)
- *Droit, législation et liberté, Le Mirage de la justice sociale* (1976)
- *Droit, législation et liberté, L'Ordre politique d'un peuple libre* (1978)
- *La Présomption fatale* (1988)

Friedrich Hayek, né Friedrich August Von Hayek (1899-1992), est un philosophe et économiste de l'École autrichienne, promoteur du libéralisme, opposé au socialisme et à l'étatisme. Sa pensée est connue à travers son livre *La Route de la servitude*, publié en 1944. Il a reçu le « Prix Nobel » d'économie en 1974 pour « ses travaux pionniers dans la théorie de la monnaie et des fluctuations économiques et pour son analyse de l'interdépendance des phénomènes économique, social et institutionnel ».

Hayek s'est intéressé à de nombreux champs de la connaissance humaine, comme l'économie, le droit, la psychologie, la philosophie ou la science politique. Il est l'auteur d'ouvrages de philosophie politique comme *La Constitution de la liberté* (1960) ou *Droit, législation et liberté* (1973-1979), ouvrages fondateurs du libéralisme contemporain.

---

## La collection " Lu pour vous "

La collection " Lu pour vous " propose des synthèses de travaux académiques qui font référence sur des questions liées à la Responsabilité Sociale et Sociétale des Entreprises (RSE).

Chaque thématique a vocation à être abordée par des auteurs ayant des opinions contrastées.

Ces notes de synthèse ne présentent pas un avis du DoTank et n'engagent pas sa responsabilité quant aux points de vue exprimés : elles n'ont d'autre ambition que de mettre à la disposition du lecteur des ressources pour sa réflexion et de lui donner envie d'aller plus loin dans la découverte des ouvrages et de leurs auteurs.

# La société selon Friedrich Hayek

## Une synthèse de sa pensée

### Introduction

Au moment où les États ont choisi, en période de pandémie mondiale, d'intervenir massivement dans l'économie, il apparaît, qu'en fonction du moment de l'histoire, les conceptions du possible et de l'impossible en matière de politique économique diffèrent radicalement. Alors que les dernières décennies reposaient largement sur le dogme de la non-intervention de l'État dans l'économie au nom de la contrainte de l'austérité budgétaire – dette souveraine oblige ! – les États ont opté pour des dépenses publiques massives suivant la maxime du « quoi qu'il en coûte ! ». Du point de vue de l'histoire des doctrines économiques, on peut dire que l'on assiste à la revanche tardive de Keynes sur Hayek. Aussi est-il opportun de faire retour sur la pensée de ce dernier pour voir en quoi sa crédibilité se trouve aujourd'hui mise en question. Il est en effet évident que, sans faire absolument table rase du passé, il n'est désormais plus possible de s'en tenir à la bonne parole d'auteurs sacralisés.

Ce « Lu pour vous » vise donc à présenter de manière synthétique la vision de la société développée par l'économiste et penseur politique Friedrich Von Hayek (1899-1992) – que l'on donne souvent pour l'un des pères du néolibéralisme – en l'évaluant à l'aune des circonstances présentes. Être familier de cette pensée n'est pas un luxe si l'on a à l'esprit qu'elle a inspiré les politiques de dérégulation des marchés et de démantèlement de l'État providence lancées par Ronald Reagan et Margaret Thatcher dans les années 80, lesquelles furent ensuite reprises en France

par plusieurs courants de pensées politiques et patronaux. Elles sont à l'origine de bon nombre de crises majeures de ce début de millénaire (crise financière, crise des services publics, etc.).

Certains s'interrogent aujourd'hui sur la pertinence du démantèlement des acquis sociaux issus du Conseil National de la Résistance (CNR) – au premier rang desquels la Sécurité sociale et le Code du travail. Ces propositions, que d'aucuns diront outrancières, participent directement au mouvement de néolibéralisation amorcé dans le monde anglo-saxon à partir des années 80, de même d'ailleurs que la volonté affichée par une partie de la haute fonction publique française de penser le gouvernement de l'État et des institutions publiques (universités, hôpitaux, etc.) sur le modèle de la gestion entrepreneuriale. Cette volonté, suit la doctrine du *New Public Management*, dont on voit aujourd'hui les limites aux États-Unis (dette étudiante en passe de créer une bulle financière sans précédent, absence de médicalisation des classes moyennes et populaires, inégalités sociales et économiques qui rappellent le XIX<sup>e</sup> siècle, montée du néofascisme et usure de l'autorité publique, le tout débouchant sur des crises politiques de grande ampleur).

Pour comprendre tout cela, il faut relire Hayek, tant il est vrai que, comme Keynes aimait à le rappeler : « Les idées des économistes et des penseurs politiques, qu'elles soient vraies ou fausses, sont plus puissantes qu'on le pense d'ordinaire. Le monde est en effet dirigé par un petit nombre de personnes, des gens pragmatiques, qui se croient exempts de toute influence intellectuelle, mais qui sont souvent les esclaves inconscients de quelque économiste défunt ». Or, les « esclaves inconscients » de Hayek sont sans doute encore nombreux aujourd'hui, aussi faut-il les désenvoûter au plus vite.

# 1.

## L'émergence d'une pensée néolibérale

Hayek est l'héritier direct de la pensée de l'école autrichienne d'économie, dont le représentant le plus éminent est Ludwig Von Mises. Il participe à ce titre au renouveau de la pensée libérale dans les années 80, après plusieurs décennies d'interventionnisme étatique appuyées sur la doctrine keynésienne. Le *New Deal* mis en place par Roosevelt dans les années 30, de même que les politiques budgétaires expansionnistes menées après-guerre, par exemple en France lors de la reconstruction – avec la mise en place d'une économie mixte dans laquelle l'État oriente le développement économique vers les secteurs les plus stratégiques via la planification de l'investissement, tout en possédant directement une partie de l'industrie et du secteur bancaire – sont des mesures et des modes d'organisation de l'économie directement inspirés de la pensée de Keynes.

Pour Hayek, et en dépit de l'efficacité historique de ces mesures pour sortir de la crise des années 30 comme aussi pour relancer la croissance à la suite des ravages de la Seconde Guerre mondiale, une telle organisation de l'économie est contre-nature, dans la mesure où elle empêche l'autorégulation des marchés via le système des prix, et partant, fait obstacle à l'organisation spontanée de l'ordre social lui-même.

La critique du socialisme et de l'interventionnisme formulée par Hayek dans *La Route de la servitude* (1944) le conduit en effet à mettre l'accent sur le problème de la coordination des actions dans un contexte de complexité, c'est-à-dire dans un monde où aucun agent ne dispose d'une information parfaite sur les préférences subjectives des autres agents. Ce problème sera traité à fond dans

ses écrits les plus théoriques tels que : *La Constitution de la liberté* (1960), *Droit, législation et liberté* (T.1. Règles et ordre, 1973, T.2. *Le mirage de la justice sociale*, 1976, T.3. *L'Ordre politique d'un peuple libre*, 1978), ou encore *La Présomption fatale* (1988).

## 2.

# L'organisation spontanée de l'ordre social

La pensée hayekienne du social repose sur les concepts d'ordre et de règle. À la suite des travaux de Bernard Chavance, on peut rattacher cette pensée à deux sources principales. D'une part, Hayek reprend à Adam Smith la métaphore de « main invisible », qui renvoie à l'idée selon laquelle l'ordre marchand constituerait un espace où se réalisent la coordination non dirigée des actions humaines et le renversement des intérêts privés – l'appât du gain – en intérêt public ; chaque individu ayant finalement ce qu'il désire à moindre coût et au meilleur niveau de qualité en vertu du principe de libre concurrence. D'autre part, la pensée de Hayek s'alimente à celle de Carl Menger, le fondateur de l'école autrichienne d'économie, qui propose de distinguer entre les institutions engendrées de façon « organique », c'est-à-dire de manière spontanée, et celles engendrées de façon « pragmatique », selon un plan préétabli.

Dans le sillage de Menger, Hayek distingue à son tour deux grands types d'ordres : l'« ordre organisé » (*taxis*) et l'« ordre spontané » (*kosmos*). Alors que le premier est construit délibérément en vue de réaliser des fins connues dès le départ, comme l'est, par exemple, une machine conçue par un ingénieur, le second résulte quant à lui d'une évolution non dirigée, assimilable à celle d'un être vivant.

Pour Hayek, l'État est un exemple d'« ordres organisés », tandis que la société civile et le marché sont des cas d'« ordres spontanés ». En effet, au contraire de l'État – du moins tel que le conçoit Hayek – ils ne sont pas le fruit d'une construction consciente mais le produit quasi-naturel d'une évolution historique non dirigée. Plus encore, à ses yeux, des ensembles aussi étendus et complexes que la société et le système des marchés *ne peuvent pas* être organisés par un quelconque planificateur en raison de la colossale quantité d'informations que cela exigerait.

Cette distinction permet ensuite à Hayek de formuler une critique décisive contre le socialisme, entendu comme un mode d'organisation social et économique reposant sur la planification. Selon lui, seule la coordination non délibérée, permise par un ordre spontané tel que le libre marché, est à même de garantir l'allocation optimale des ressources dans une société de grande taille. Tout autre mode d'allocation conduirait inévitablement à des défaillances structurelles, comme, par exemple, une surproduction de biens jugés nécessaires par l'administration centrale mais ne correspondant en fait à aucune demande réelle. Comme l'écrit Hayek dans le premier tome de *Droit, législation et liberté*, essentiellement consacré aux notions de règle et d'ordre :

« Il est non seulement impossible de remplacer l'ordre spontané par l'organisation, tout en utilisant au maximum la connaissance dispersée entre tous ses membres, mais impossible aussi d'améliorer ou de corriger cet ordre en y intervenant par des commandements directs. Il ne peut jamais être rationnel d'adopter une telle combinaison d'ordre spontané et d'organisation»<sup>1</sup>.

Selon lui, la solution la plus sage est ainsi de laisser le marché à lui-même, afin que ses mécanismes autorégulateurs puissent jouer à plein, sans être entravés d'aucune façon par quelque restriction que ce soit : prix plancher, salaire minimal, taux d'intérêt fixe, etc.

---

<sup>1</sup> Hayek Friedrich, *Droits, législation et liberté*, T.1, Paris, P.U.F., 1973, pp. 59-60. Cité in. Chavance Bernard, *L'économie institutionnelle*, Paris, La Découverte, 2007.

Hayek distingue également deux espèces de règles, chacune correspondant à un certain type d'ordre. Dans le cas des ordres organisés, les « règles de l'organisation » (*thesis*) sont caractérisées par le fait qu'elles sont finalisées, prescriptives et de création délibérée, telles que le sont par exemple les lois et codes édictés par les États continentaux (français et allemand). Par contraste, les « règles de l'ordre spontané » (*nomos*) ne sont pas finalisées, restent purement prohibitives et sont issues d'une évolution non dirigée. Les droits nés de la tradition et de la coutume, à l'exemple de la *common law* anglo-américaine, fournissent ainsi le modèle de ce type de règle. On le voit, l'opposition théorique établie entre deux genres de règles recoupe en fait une opposition culturelle entre deux visions du droit. D'un côté, la *thesis* renvoie au droit continental, qui est essentiellement produit par l'action législative de l'État, et non par la jurisprudence des tribunaux, alors que le *nomos* renvoie au droit anglo-américain, qui procède d'une logique inverse, puisqu'il s'engendre d'abord à partir des décisions de justice rendues par les juges, décisions dont l'État ne fait que garantir *a posteriori* l'application et l'efficacité. On le voit, par la distinction qu'il pose entre *thesis* et *nomos*, Hayek vise en apparence à désambiguïser les notions de « droit » et de « loi », dont l'univocité conduit à masquer la différence entre deux variétés distinctes de règles, fondatrices de deux types d'ordres très différents l'un de l'autre, mais il se sert aussi de cette distinction pour valoriser un certain type de règles relativement à un autre, en l'occurrence le droit anglo-saxon contre le droit continental, l'un étant réputé plus favorable au marché quand l'autre serait davantage le résultat de l'action des légistes, et donc de l'État. Ainsi, de même que la notion d'ordre spontané prime la notion d'ordre organisé, les règles issues de la coutume ont la faveur d'Hayek relativement aux règles édictées directement par l'État, lesquelles sont accusées de mettre à mal l'organisation spontanée de la société en lui imposant un ordre abstrait, construit *a priori*. Aussi l'État véritablement respectueux de la société doit-il s'incliner

devant les normes juridiques de droit privé émergeant de la *common law* en ne les modifiant pas ; la seule chose qu'il lui appartient de transformer étant sa propre organisation, régie par le droit public.

Dans les faits, cette doctrine du droit conduit à affirmer la nécessité d'une non-ingérence de l'État dans la formation des normes de droit privé. C'est ce même principe qui, aujourd'hui encore, sert de base idéologique à tous ceux qui revendiquent l'autonomie du droit privé. Pour ne donner qu'un exemple, c'est cette vision du droit proprement néolibérale qui conduit à faire primer les accords de branche sur les normes édictées par l'État, notamment en matière de rémunération du travail, ce qui, du point de vue de la traditionnelle hiérarchie des normes, constitue une forme de renversement.

## Conclusion

Finalement, revenir à la pensée de Hayek apparaît bien comme un moyen privilégié d'élucider quelques-unes des transformations les plus récentes de nos sociétés capitalistes, dans la mesure où elle éclaire une vision du droit et de l'ordre spontané (Hayek parle de « catallaxie ») chère aussi bien aux penseurs se réclamant explicitement du néolibéralisme qu'à ceux qui – fonctionnaires, hommes politiques ou acteurs du monde du travail – sont les artisans de son triomphe.



# À propos

## LeDoTank

LeDoTank est une association dont la vocation est de chercher à combler le déficit de connaissance et de compréhension de ce que sont les entreprises moyennes ; déficit qui touche tous les champs : gouvernance, RSE, financement, performance sociale, etc.

LeDoTank s'inscrit dans l'écosystème des entreprises moyennes en initiant des projets qui associent entrepreneurs, experts et chercheurs pour mieux identifier leurs enjeux propres et chercher à mettre en avant leur singularité afin de proposer des solutions adaptées. Il s'agit de contribuer au renouvellement de leurs pratiques et d'informer les décideurs des règles du jeu sur les spécificités de ces entreprises.

Pour progresser dans ces différentes voies, leDoTank peut compter sur ses partenaires : ce sont des entreprises ou des organisations consacrant des ressources – financières et/ou humaines – à la recherche de réponses concrètes aux enjeux sociétaux qui touchent leurs marchés ou leur environnement direct, mais aussi plus largement, l'intérêt commun.

### Contact leDoTank

Christine BEYSSAC  
Déléguée Générale  
christine.beyssac@ledotank.com

## Aca Nexia

Aca Nexia est un cabinet d'audit et conseil qui compte 250 professionnels parmi lesquels 21 associés. Son offre de services couvre l'audit, l'expertise comptable, l'externalisation (BPO), l'assistance aux transactions d'entreprises, le conseil opérationnel, la paie et la gestion sociale.

Les clients d'ACA Nexia sont majoritairement des ETI et des PME qui attendent des solutions pertinentes et de l'assistance pour les mettre en œuvre. Aca Nexia cultive ses valeurs de loyauté, compétence et partage, et fonde son indépendance sur une totale maîtrise de son capital par ses associés. Aca Nexia poursuit une stratégie de croissance maîtrisée fondée sur la présence de ses associés et managers sur le terrain, une offre de services évolutive, la généralisation du digital, une dimension internationale et le développement de la RSE tant en interne qu'au service de ses clients. Aca Nexia exprime sa responsabilité sociétale dans sa gouvernance et ses pratiques managériales, et est très heureuse d'accompagner leDoTank dans sa mission.

### Contact Aca Nexia

Olivier JURAMIE  
Associé – Directeur Général  
o.juramie@aca.nexia.fr

# La collection " Lu pour vous "

- n°1 : Les marchés à l'épreuve de la morale
- n°2 : La nouvelle question laïque. Choisir la République
- n°3 : Les relations marchandes face au don
- n°4 : Économie utile pour des temps difficiles
- n°5 : Peut-on penser une liberté sans abondance ?
- n°6 : La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des séparations des Églises et de l'État (1902-1908)
- n°7 : La gouvernance par les nombres
- n°8 : Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle
- n°9 : Refonder l'entreprise
- n°10 : Les Marchands et le Temple
- n°11 : La société selon Friedrich Hayek

**leDoTank**

36 Quai Saint Antoine,  
69002 Lyon  
[www.ledotank.com](http://www.ledotank.com)